

On s'attend pour MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Masure, Plichon, Trystram, Girard, des Rotours.

On s'attend contre MM. Bernard, Cirier, Desmontiers, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, de Maréchal, Oudry, Scarpel, Giroud.

LA MADEIRAISE-LES-LILLES. — On a retiré du canal de Willebroeck, à Laken, près Bruxelles, le 18 janvier, le cadavre de M. Vanhoof, commandant de la Société des produits chimiques du Nord, à la Madeleine-les-Lilles, disparu depuis le 16 décembre de l'année dernière. Les deux fils de M. Vanhoof, qui habitent Lille, sont allés reconnaître le corps de leur malheureux père.

NIEBOMES. — Samedi, à quatre heures du matin, un incendie qui a pris bientôt de grandes proportions a consumé deux maisons d'habitation, une grange et les récoltes qu'elle renfermait et une écurie, le tout au préjudice de MM. Louis et Joseph Tallies, cultivateurs.

Les pertes s'élevaient à 5,000 francs et sont loin d'être couvertes par l'assurance.

La cause de ce sinistre est inconnue.

L'INCENDIE DE LOOS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré dans un hangar dépendant de la maison de M. Boquet, jardinier, près du Calvaire. Ce hangar contenait de la paille et des outils de jardinage.

Le feu était si violent et les flammes s'élevaient à une hauteur telle qu'on les apercevait fort bien de la place de Lille. Les secours sont arrivés au premier appel. Les pompes de MM. Thiriez, fils, ont rendu de très-grands services, l'eau était abondante.

A cinq heures, le feu était circonscrit. Les dégâts sont évalués à 15,000 francs. Il y a assurance. On a pu sauver le cheval, la voiture et une chèvre. On ignore la cause du sinistre.

M. le commissaire de police de Loos, accompagné du garde-champêtre Coy, a dirigé les secours.

FLINES. — Lundi matin, M. Dussel, garde du bois de Flines, a dressé procès-verbal contre Alfred Briaquois et Henri Castelain, fils des deux braves citoyens bien connus.

Les deux jeunes gens ont été surpris au moment où ils tendaient des nœuds dans le bois.

WALINCOURT. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Cyrille Morel, né à Beury, le 27 octobre 1835, ordonné prêtre le 31 décembre 1861, successivement vicaire à Wambrechies, à Armentières, le 10 octobre 1859; nommé curé à Walincourt le 18 décembre 1864.

Les funérailles auront lieu jeudi 24 courant, en l'église de Walincourt.

Cette mort est une grande perte pour Walincourt, M. l'abbé Morel avait su, par sa piété et sa science, non seulement se faire estimer et aimer de ses paroissiens catholiques, mais aussi il avait forcé au respect, les protestants eux-mêmes, nombreux dans ces contrées. Il laissera après lui de profonds regrets.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-PYERRE-LES-CALAIS. — Le vol Ponchel. — On se souvient qu'en octobre dernier un vol de 30,000 fr. a été commis de nuit chez les époux Ponchel, épiciers au Pont-de-Saint-Pierre.

On vient d'arrêter la servante même de M. Ponchel, comme inculpée dans ce vol.

AINSE

SAINT-QUENTIN. — M. Marolle-Pinguet, maire de Saint-Quentin, a été élu hier conseiller général de l'Aisne pour le canton de Saint-Quentin, en remplacement de M. Henri Martin, décédé.

M. Marolle-Pinguet a été nommé par 4,679 voix contre 427 à Cyoct, l'anarchiste lyonnais, récemment condamné à mort, qu'un comité de protestation contre le maire portait comme candidat.

Le nouvel évêque d'Arras

On lit dans le Progrès national de Troyes : « Il y a quelques jours, lorsque la nouvelle commença à se répandre dans notre ville que M. le cardinal de Broglie allait être transféré à l'évêché d'Arras, vaste et importante diocèse pour lequel le désignaient ses éminentes vertus et qu'il appelait la confiance et le désir du Souverain Pontife, une douce émotion vint assaillir nos cœurs.

Dans toutes les classes de la société, dans tous les partis, on ne put songer sans tristesse au départ du Prélat qui, depuis huit ans, a donné à ses diocésains d'éclatantes preuves de son infatigable charité, de sa paternelle bonté et de son zèle ardent pour le salut des âmes.

La nouvelle n'étant pas définitive, on put espérer qu'il serait possible encore au Saint-Père de revenir sur une décision qui imposait au diocèse de Troyes une si cruelle épreuve.

Dans ce but, des suppliques furent rédigées et circulèrent dans la ville. Elles se couvrirent rapidement de nombreuses signatures attestant l'affection filiale qu'a su inspirer à tous le vénéré Pasteur.

M. le Préfet accueillit avec courtoisie la demande qui lui était faite et promit de l'appuyer près du ministre. Il assura que, d'ailleurs, pour sa part, il désirait vivement le maintien de M. l'évêque Corté.

Le soir même une députation partit pour Paris, et dès le lendemain se rendait à la Nonciature, pour déposer entre les mains de son Excellence Mgr de Bende les pétitions signées dans le diocèse.

M. le comte Armand, ancien secrétaire d'ambassade à Rome, avait bien voulu se charger de présenter les délégués à Son Excellence et de lui exposer les justes raisons que faisait concevoir la nouvelle du départ de M. l'évêque Corté.

Le ministre particulièrement sur l'état chancelant de la santé du Prélat dont les fatigues d'un laborieux ministère ont usé prématurément les forces, et tenu sur le danger qu'un changement de direction ferait courir aux œuvres de charité qu'il avait si noblement dirigées.

Monsieur de Bende accueillit avec bienveillance les instances formulées par M. le comte

Armand et les autres membres de la députation, et promit d'en faire parvenir l'expression au Souverain Pontife. Il ajouta que, quelle que fut la décision du Saint-Père Sa Sainteté serait profondément touchée des témoignages de la vive affection de tout un diocèse envers son évêque.

Le même jour, des pétitions ont été également remises à M. le ministre des Cultes.

A l'heure où nous écrivons aucune décision définitive n'a été prise encore, et nous espérons que, grâce aux efforts et aux prières de tous, il nous sera accordé de conserver longtemps parmi nous le Pasteur qui nous a donné tout son dévouement d'évêque et auquel nous avons voué en échange, une profonde reconnaissance et un inaltérable attachement.

Op lit dans la Gazette de France d'hier soir : « Nous croyons pouvoir annoncer que le choix du gouvernement s'est porté, pour l'évêché d'Arras, sur M. l'abbé Planus, prêtre de Saint-Irénée et vicaire-général d'Autun. M. l'abbé Planus est un orateur et un écrivain distingué. Il a fait paraître, il y a deux ans, une vie de saint Jean-Baptiste qui révèle une vraie science et une doctrine très-sûre. »

Beat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 10 JANVIER. — Emile Leconte, rue d'Arce, 6, cour l'horst, 5. — Henri Dos saert, rue Lac-ox prolongée, 41. — Angèle Lozy, rue du Fresnoy, cour Verticelle, 5. — Adolphe Delommes, rue du Fort, 101. — Emile Descaut, rue de la Longue-Haie, 3. — Georges Marquet, rue de la Courbe, 20. — Jacques Leclercq, rue Turgot, cour Hanote, 6. — Léopold Martin, rue du Pile, 182. — Germaine Masquellier, rue de Lannoy, cour du Blanc Fou, 7.

Du 21 janvier. — Charles Vandekerckhove, rue Sully, 11. — Henri Leres, rue du Ballon, fort Lefèvre, 12. — Claude Arrachart, rue d'Alain, école maternelle. — Jeanne Dewickelaers, rue de la Tuille, 13. — Léon Deleu, rue Jacquart, cour du Gaz, 13. — Mathilde Kappelle, rue Latine, cour Jamart, 4. — Marcelle Sone, rue de Napier, maisons Delsy. — Marie Loens, rue Descartes, fort Sion, 4. — Hélène Fleurquin, rue Debré, cour Debré, 3. — Edmond Provoxyer, rue Archimède, 11. — Constant Sirjacob, rue des Longues-Haies, 21. — Jeanne Florquin, rue du Trichon, 73. — Marie Colpaert, rue de la Balace, 64. — Berthe Wattel, rue du Pontenois, cour Zénelis, 4. — Arthur Castelain, rue Meyerbeer, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 JANVIER. — Jean Thiery, 60 ans, fleur, rue Debré, 77. — Héloïse Debré, 1 an, rue Denis, 116. — Cour d'Alain, 24. — Bernicourt, présenté sans vie, aux Trois Ponts, mai sons Lebrun. — Julie Beuscart, 22 ans, ingénie, Hôtel-Dieu. — Dinah Régis, 3 mois, rue Vauca son, cour Vaton, 3.

Du 21 janvier. — Achille Lorthior, 54 ans, pension naire, Hospice. — Palmyre Bernard, 62 ans, ménagère, rue du Luxembourg, fort Condorrier, 47. — César Mouris, 2 ans, rue des Longues-Haies, cour Wateau, 1. — Eliot Duriez, 2 ans, rue de Lila, cour Motte Degand, 4. — Marie Delcrois, 3 mois, rue Cognot, 1. — Julienne Rousseaux, 21 jours, rue Malpique, maisons Castel.

MARIAGES DU 21. — Victor S. balle, domestique et Adeline Huysse, servante.

Du 21 janvier. — Un incendie qui a pris des proportions considérables a jeté, dimanche après-midi, l'effroi dans le quartier Popincourt. Vers une heure, les ateliers de M. Damerval, menuisier, fabricant d'ustensiles de boulangerie, 24, rue Saint-Bernard, devenaient subitement la proie des flammes. Puisant un aliment facile dans l'accumulation des objets emmagasinés, le feu s'est propagé avec une telle violence qu'il avait envahi, en moins d'un quart d'heure, l'immeuble tout entier.

Les premiers secours ont été rapidement organisés; malheureusement, telle était l'intensité des flammes, qu'il fallut attendre l'arrivée des pompes à vapeur pour pouvoir limiter le sinistre.

Quatre de ces pompes, arrivées des postes de l'état-major, de la rue Pomard et de l'avenue Parmentier, ont fonctionné, concurremment avec les pompes à bras, jusqu'à cinq heures et demie de soir.

Le feu a complètement détruit les ateliers et magasins.

On estime à 400,000 francs le chiffre des pertes.

Un train 1434, de la petite ligne de chemin de fer de Belleville à Beaujeu, a déraillé dimanche matin, en pleine voie, entre Belleville et Carcié.

Le conducteur-chef et le mécanicien ont été tués. Parmi les voyageurs, quelques-uns ont reçu des contusions.

Un terrible et cruel accident s'est produit avant-hier à Beauvais, dans l'appartement occupé par le capitaine de Thoury, du 11^e régiment d'infanterie de ligne.

Les deux enfants de cet officier jouaient dans leur lit avec le revolver de leur père, qu'ils avaient détaché d'une panoplie. Tout à coup, l'arme glissa des mains de l'un des deux enfants, âgés de douze ans. En la ramassant, il la lâcha malheureusement retomber sur le parquet. Immédiatement le coup partit, et une balle vint frapper le frère cadet au milieu du front. La mort fut instantanée.

Le Figaro raconte ce matin une histoire qui a tout l'air d'un roman, mais c'est le cas de dire : Si non e vero, è ben trovato. Garcia, le fameux joueur qui, après avoir fait sauter la banque de Hambourg, avait fait sauter la coupe à Paris, où il vivait du jeu, et avait été condamné pour ce fait avec l'ancien directeur du théâtre Italien Calzadô, était prêt à être pendu dans la plus profonde misère, il se serait fait croupier, puis garçon de café et enfin cocher. Aujourd'hui il serait trappeur.

Un bruit a couru, hier, dans la journée, que le P. Didon, était gravement malade, atteint, dit-on, d'une fièvre typhoïde.

La vérité est que l'illustre Dominicain a une violente bronchite, doublée d'une très forte fièvre.

Avant-hier, la maladie était dans son période aiguë, ce qui a causé quelque émotion dans son entourage.

Le bulletin d'hier soir était très satisfaisant, à tel point que le malade a pu signer, entre quatre et six heures, le bon à tirer de son nouveau livre les Allemands.

Les journaux de Lyon annoncent l'arrestation à Saint-Etienne du citoyen Alfred Colombet, rédacteur en chef du journal socialiste la Montagne, dirigé par M. Girodet, député de l'extrême-gauche. M. Colombet avait à purger une condamnation prononcée contre lui par la cour de Nîmes et le tribunal correctionnel d'Avignon et encourue à l'occasion de délits de presse.

TRIBUNAUX

Les valeurs à lots

Voici une solution de droit pratique qu'il nous paraît intéressant de faire connaître :

Des héritiers, parmi lesquels se trouvaient des mineurs, avaient procédé à un partage provisionnel. Postérieurement à ce partage, une obligation

de la mer et de procéder au sauvetage des passagers; mais il était déjà trop tard; la mer furieuse envahissait le navire et balayait le pont de vagues immenses. A un moment un groupe de passagers accourus sur le gaillard d'arrière, fut enlevé par une lame et disparut sous les eaux. Le steamer continuait à couler; quelques passagers se cramponnèrent aux coriages, attendant quelque secours. Mais le froid était si vif que ces malheureux ne pouvaient longtemps rester à la place qu'ils avaient choisie.

De minute en minute, raconte un des survivants du désastre on voyait quelque corps se détacher des coriages et tomber à la mer. C'était quel que passager étendu qui lâchait prise, préférant la mort à de plus longues souffrances.

Quelques embarcations avaient été mises à la mer; mais, surchargées de monde et dirigées par des mains inexpérimentées, elles allaient donner sur les rochers et se perdirent.

On ne connaît pas encore par le menu les détails de ce drame terrible; il y a eu des scènes effroyables qui rappellent la catastrophe célèbre de la Ville du Havre.

Un steamer de la Donau américaine, le Dexter, qui se trouvait sous le vent du City of Columbus, réussit à sauver vingt-deux passagers. Le commandant du Dexter raconte que vendredi, vers midi et demi, il aperçut un steamer échoué et battu par la tempête; les vagues le couvraient de temps en temps.

Le Dexter fit mettre à la mer une embarcation qui, après des efforts inouïs, parvint près du City of Columbus où elle sauva sept personnes. Dans un second voyage, cinq autres personnes furent sauvées; enfin, au troisième, dix naufragés furent amenés à bord du Dexter.

Ces vingt-deux personnes sont les seules qui aient échappé à la catastrophe. On compte parmi elles 13 matelots et 9 passagers. Toutes les femmes et tous les enfants ont péri.

M. de Villentroy, trésorier-général, qui vient de succéder à M. Pigeard, à Brest, a déouvert, en examinant les livres de la comptabilité, des irrégularités et des gratifications du chef de comptabilité. Cet agent, qui ne venait plus à son bureau depuis le départ de M. Pigeard, a été arrêté et a voulu avoir commis deux détournements : le premier de 20,000 francs et le second de 15,000 francs.

Dimanche, à Paris, dans l'un des panoramas représentant une des batailles les plus meurtrières des environs de Paris, un Allemand qui racontait à côté de lui un soldat français, dit qu'il avait été vivement frappé par ses voisins. Il s'en est allé nu pieds et a été arrêté par le directeur et fait servir l'habitant d'Outre-Rhin.

TERREBLE INCENDIE A PARIS. — Un incendie qui a pris des proportions considérables a jeté, dimanche après-midi, l'effroi dans le quartier Popincourt. Vers une heure, les ateliers de M. Damerval, menuisier, fabricant d'ustensiles de boulangerie, 24, rue Saint-Bernard, devenaient subitement la proie des flammes. Puisant un aliment facile dans l'accumulation des objets emmagasinés, le feu s'est propagé avec une telle violence qu'il avait envahi, en moins d'un quart d'heure, l'immeuble tout entier.

Les premiers secours ont été rapidement organisés; malheureusement, telle était l'intensité des flammes, qu'il fallut attendre l'arrivée des pompes à vapeur pour pouvoir limiter le sinistre.

Quatre de ces pompes, arrivées des postes de l'état-major, de la rue Pomard et de l'avenue Parmentier, ont fonctionné, concurremment avec les pompes à bras, jusqu'à cinq heures et demie de soir.

Le feu a complètement détruit les ateliers et magasins.

On estime à 400,000 francs le chiffre des pertes.

Un train 1434, de la petite ligne de chemin de fer de Belleville à Beaujeu, a déraillé dimanche matin, en pleine voie, entre Belleville et Carcié.

Le conducteur-chef et le mécanicien ont été tués. Parmi les voyageurs, quelques-uns ont reçu des contusions.

Un terrible et cruel accident s'est produit avant-hier à Beauvais, dans l'appartement occupé par le capitaine de Thoury, du 11^e régiment d'infanterie de ligne.

Les deux enfants de cet officier jouaient dans leur lit avec le revolver de leur père, qu'ils avaient détaché d'une panoplie. Tout à coup, l'arme glissa des mains de l'un des deux enfants, âgés de douze ans. En la ramassant, il la lâcha malheureusement retomber sur le parquet. Immédiatement le coup partit, et une balle vint frapper le frère cadet au milieu du front. La mort fut instantanée.

Le Figaro raconte ce matin une histoire qui a tout l'air d'un roman, mais c'est le cas de dire : Si non e vero, è ben trovato. Garcia, le fameux joueur qui, après avoir fait sauter la banque de Hambourg, avait fait sauter la coupe à Paris, où il vivait du jeu, et avait été condamné pour ce fait avec l'ancien directeur du théâtre Italien Calzadô, était prêt à être pendu dans la plus profonde misère, il se serait fait croupier, puis garçon de café et enfin cocher. Aujourd'hui il serait trappeur.

Un bruit a couru, hier, dans la journée, que le P. Didon, était gravement malade, atteint, dit-on, d'une fièvre typhoïde.

La vérité est que l'illustre Dominicain a une violente bronchite, doublée d'une très forte fièvre.

Avant-hier, la maladie était dans son période aiguë, ce qui a causé quelque émotion dans son entourage.

Le bulletin d'hier soir était très satisfaisant, à tel point que le malade a pu signer, entre quatre et six heures, le bon à tirer de son nouveau livre les Allemands.

Les journaux de Lyon annoncent l'arrestation à Saint-Etienne du citoyen Alfred Colombet, rédacteur en chef du journal socialiste la Montagne, dirigé par M. Girodet, député de l'extrême-gauche. M. Colombet avait à purger une condamnation prononcée contre lui par la cour de Nîmes et le tribunal correctionnel d'Avignon et encourue à l'occasion de délits de presse.

ROYAL CONDÉ

UN CAMPMENT EN 1780

PAR JACQUES ROZIER

Le bonhomme ne se doutait guère de l'histoire si extraordinaire qu'il produisit sur les soldats. Le major surtout souffrait de la situation et regretta d'avoir accordé aucun délai à ce roi de la soldatesque. Il tournait toute sa colère contre le commandant de Brou qui accusait avec raison d'avoir mis des bâtons dans ses roues, d'avoir péché l'exécution sommaire du coupable.

Se colonel était avancé à pas lents vers le la haie, sympathiquement serré par le major et le capitaine, et aidé de camp qui lui avait servi de valet de chambre, et tout en mordillant le pouce de son cravache, lançait des regards de panthère vers le lieu du supplice. — A la corde qui se balançait indifféremment dans l'air, surtout à Philomèle, qui à peu de distance de l'arbre patibulaire, bien gardé par deux hommes, entrevoyait la scène sans comprendre tout le sens. Quel regard le père Jehan pouvait-il donc apporter à son supplice ?

Le bruit causé par le retour d'Isotte, l'arrivée du vieux dans sa charrette, son entretien prolongé avec les officiers, quelques bons regards de sa promesse, tout cela troublait son esprit, et il pour ne pas parler de saugrenus, il se cramponnait à l'orgueil militaire, dissimulant ses appréhensions sous une lugubre grimace.

Les miliciens, au port d'armes, formant la haie, s'avançaient dans leur alignement et leur immobilité. De toutes parts on sentait quelque chose de forcé dans la situation, et l'on roulaient la tête. La triste Isotte ne pleurait même plus; elle cherchait à deviner, examinait les officiers; le père Jehan surtout attirait son attention et ses regards sur les visages, trempaient, écoutait sans rien entendre de ce qui se disait entre les chefs, ce que murmuraient la foule.

Le tambour, ses baguettes dans les mains, attendait l'ordre du major pour reprendre le roulement funèbre; la jeune Bretonne se levait, prête à s'élever au moindre signe précurseur d'un mouvement de ses bras. Le cœur lui battait à déchirer son corsage, et ses lèvres livides se crispèrent pour retenir un cri.

Au milieu de ce silence solennel, les chevaux attachés du piquet se mirent à hennir, redressant la tête, les oreilles agitées et les naseaux humant l'air; ils semblaient interroger le lointain dans la partie de l'Est.

Sans exception, et comme sur une secousse électrique, hommes, femmes, enfants paysans, soldats, officiers, le condamné lui-même, Isotte, le père Jehan, tous tournèrent la tête de ce même côté.

— Qu'est-ce encore, mille tonnerres! — s'écria le major.

La vedette se hâta sur l'un des chevaux et répondit avec le plus de la discipline :

— Rien en vue, major!

Sauf ce dernier, tout le monde eût souhaité une autre réponse; mais, hélas! qu'attendre? Qu'espérer? Quel ange viendrait arrêter la colère vindicative et puissante du condamné ?

Prenant sur lui de mettre un terme à l'anxiété générale, le colonel rejoignit le chevalier de Lumballerie et lui parla d'un ton autoritaire qui ne souffrait pas de réplique.

— Veuillez vous rappeler que vous avez accepté le troc, major. Je désire savoir que vous le tenez, et quel que possible que ce puisse être, je vous somme de faire exécuter la sentence, à moins que vous ne préfériez faire grâce. L'heure du supplice est passée, et il n'y a plus à discuter. Les trois heures de retard et d'arriveront qu'à la nuit close. Allons, qu'en finisse!

Le père Jehan promit au moment des droits de propositions héroïques, surhumaines, et gémit infiniment la conscience malade du chevalier. Que dirait-on dans l'armée, si jamais on savait que lui, major de régiment de Condé, il avait fait mourir un vieillard, ancien soldat, qui, par dévouement pour deux jeunes amoureux, avait consenti au sacrifice de sa vie ?

Qu'il dirait la ville, la cour, le prince, le Roi, de ce coup de tête qui ne soulageait que l'instinct d'un fils de sujet, un bonhomme homme ? Le colonel et de Breuille se levèrent les mains et les yeux levés vers l'humanité de leur refus la grâce; et en référence à un prince de Condé, on ferait agir le comte Thibaut, la belle marraine de Philomèle. Isotte était capable de l'aller trouver pour raconter la vérité vraie de l'histoire; ces deux femmes avaient qu'à émuover le cœur amoureux du prince, pour qu'un jour, le chevalier de Lumballerie, dans quelque oubliette.

Les raisons lui paraissaient ainsi, mais la passion tenait un autre langage, et le père Jehan, de quoi se mêlait-il ? Pourquoi était-il venu compliquer les affaires ? Quel besoin de sauver de la hart ce maudit Philomèle, et de favoriser ses amours avec la gentille Bretonne ? Cette fille est maligne, elle a encouragé le vieux paysan; c'est un coup monté pour se moquer de moi et me nuire. On croit que je n'oserai pas faire pendre le père Jehan; et que tout cela finira par une bénédiction nuptiale... Mille bombes ! le père Jehan qu'il n'en sera rien ! On ne se rira pas de Lumballerie, dussé-je payer cher le bonheur de lui être vengé... Haha, gardes ! — fit-il à haute voix, — qu'on renvoie les soldats sous les armes, et qu'on se tienne prêt à exécuter les communs.

Alors, se rapprochant des deux officiers supérieurs, le major leur adressa la parole avec un doux cœur feint, qui réussissait mal à dissimuler la ténacité féroce de sa volonté.

Le colonel, à votre hâte appréciation des punitions de discipline. Il me semble que je perds tout mon prestige vis-à-vis de mes soldats, si je ne fais exécuter la sentence. Je ne puis gracier ce viel entêté sans grâtier Philomèle, et par le diable ! telle n'est pas ma intention. Tous ces tas de mauvaises recrues se moqueraient de moi, et mille tonnerres de bombes ! je préfère passer pour un bourreau que pour un sot !

(Clairon). (A suivre).

VARIÉTÉ

ROYAL CONDÉ

UN CAMPMENT EN 1780

PAR JACQUES ROZIER

Le bonhomme ne se doutait guère de l'histoire si extraordinaire qu'il produisit sur les soldats. Le major surtout souffrait de la situation et regretta d'avoir accordé aucun délai à ce roi de la soldatesque. Il tournait toute sa colère contre le commandant de Brou qui accusait avec raison d'avoir mis des bâtons dans ses roues, d'avoir péché l'exécution sommaire du coupable.

Se colonel était avancé à pas lents vers le la haie, sympathiquement serré par le major et le capitaine, et aidé de camp qui lui avait servi de valet de chambre, et tout en mordillant le pouce de son cravache, lançait des regards de panthère vers le lieu du supplice. — A la corde qui se balançait indifféremment dans l'air, surtout à Philomèle, qui à peu de distance de l'arbre patibulaire, bien gardé par deux hommes, entrevoyait la scène sans comprendre tout le sens. Quel regard le père Jehan pouvait-il donc apporter à son supplice ?

Le bruit causé par le retour d'Isotte, l'arrivée du vieux dans sa charrette, son entretien prolongé avec les officiers, quelques bons regards de sa promesse, tout cela troublait son esprit, et il pour ne pas parler de saugrenus, il se cramponnait à l'orgueil militaire, dissimulant ses appréhensions sous une lugubre grimace.

Les miliciens, au port d'armes, formant la haie, s'avançaient dans leur alignement et leur immobilité. De toutes parts on sentait quelque chose de forcé dans la situation, et l'on roulaient la tête. La triste Isotte ne pleurait même plus; elle cherchait à deviner, examinait les officiers; le père Jehan surtout attirait son attention et ses regards sur les visages, trempaient, écoutait sans rien entendre de ce qui se disait entre les chefs, ce que murmuraient la foule.

Le tambour, ses baguettes dans les mains, attendait l'ordre du major pour reprendre le roulement funèbre; la jeune Bretonne se levait, prête à s'élever au moindre signe précurseur d'un mouvement de ses bras. Le cœur lui battait à déchirer son corsage, et ses lèvres livides se crispèrent pour retenir un cri.

Au milieu de ce silence solennel, les chevaux attachés du piquet se mirent à hennir, redressant la tête, les oreilles agitées et les naseaux humant l'air; ils semblaient interroger le lointain dans la partie de l'Est.

Sans exception, et comme sur une secousse électrique, hommes, femmes, enfants paysans, soldats, officiers, le condamné lui-même, Isotte, le père Jehan, tous tournèrent la tête de ce même côté.

— Qu'est-ce encore, mille tonnerres! — s'écria le major.

La vedette se hâta sur l'un des chevaux et répondit avec le plus de la discipline :

— Rien en vue, major!

d'électricité de Vienne. — Machines à fil fin et machines à gros fil. (A. Hillairet, Gustave Cabanella). — Thermo-avertisseur de M. T. Tommasini. — Télégraphie. (Suiss). — Recouvrement des réseaux téléphoniques aux bureaux d'opérateurs belges. — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Revue des journaux d'électricité. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité.

Le numéro 50 continues. — France : Va an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; Union postale : 24 fr.; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL

Au Tonkin

Suivant le Petit Journal, ordre télégraphique aurait été envoyé hier à l'assir Courbet de ne rien tenter sur Bao-Ninh avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

A la société bibliographique

Hier soir, à lieu, à l'hôtel Continental, sous la présidence du baron de Chamborant de Périssat, vice-président, le dîner mensuel de la société. Cette réunion a pris le caractère d'une véritable protestation contre le souvenir néfaste du 21 Janvier.

Avant de se mettre à table, le baron de Chamborant a expliqué en quelques mots les motifs qui avaient déterminés le conseil de la société à maintenir le dîner du jour; puis il a marqué, au milieu de l'émotion générale, que le marquis de Beaucourt, président venait d'avoir la double ur de perdre son fils.

Admettant, M. Claudio Jannet a prononcé un discours dont voici la fin :

« Le testament de Louis XVI a été l'inspiration constante de la politique royaliste. C'est lui qui dictait au comte d'Artois cette touchante parole, quand après vingt-cinq ans d'exil, la royauté reprenait possession de la France: Rien n'est changé; il n'y a qu'un Français de plus. (Très bien ! très bien ! bravo ! — Bravo.)

« Une ordonnance d'amnistie accompagnait la loi qui prescrivait l'érection de la Chapelle expiatoire.

« C'est ainsi que la Restauration préférait à l'œuvre intérieure de réédification nationale, de pacification, de reconstruction sociale, qui est sa gloire incontestée.

« Ah ! c'est bien l'âme de Louis XVI, jointe à l'esprit chevaleresque d'Henri IV, qui vivait dans le prince incomparable que nous avons perdu et dont le deuil récent se ravive d'une façon si cruelle dans les tristesses de ce jour.

« Qui a plus fait qu'Henri V, par ses paroles, par ses actes, par son accueil si largement ouvert à tous, pour rapprocher les uns des autres les Français modernes que tant de préjugés, de défiances, d'antagonismes, d'intérêts séparés ? (Bravo.)

« Qu'il se montre digne de son aïeul, quand il reçoit si cordialement le 5 août 1873, les princes d'Orléans et quand, onze ans après, à son lit de mort, il serra sur son cœur de Roi et de père l'héritier de la couronne ! (Sensation marquée.)